



inFO Vendée

Journal trimestriel de votre section **FO DGFIP 85** N° 20 – 1er trimestre 2024
Responsable de publication : S LIEVRE , secrétaire départemental **FO DGFIP 85**

SOMMAIRE

- L'édito de la section
- Listes d'aptitude et tableaux d'avancement
- Assemblée générale 2024
- Intelligence artificielle
- Calendrier des payes 2024
- Bulletin d'adhésion 2024

L' EDITO de la section

En cette période de mutations constantes sur le front du travail, il est impératif de reconnaître l'importance des syndicats dans la préservation de nos droits. En tant que force collective, FO demeure un gardien vigilant des droits et des intérêts des travailleurs, garantissant des conditions de travail équitables et dignes.

En nous unissant au sein de notre syndicat, nous consolidons notre pouvoir de négociation et nous devenons un acteur influent dans la conception de notre environnement de travail. Plus que jamais, nous avons besoin de chacun d'entre vous pour retrouver la FOrcé du collectif !

Nous sommes également les gardiens de l'équité sociale. Les militants FO DGFIP 85 s'engagent quotidiennement dans des luttes pour l'égalité, la justice sociale, la protection des droits et contre les discriminations et les inégalités. Nos militants participent activement aux nombreuses réunions organisées par notre direction locale pour défendre vos intérêts.

Au travers de nos actions syndicales nationales et départementales, les militants FO contribuent à créer des environnements de travail qui favorisent l'épanouissement et le développement individuel. Plus que jamais, les syndicats sont indispensables dans la construction d'une société équilibrée et équitable.

Rejoignez-nous, ensemble, nous serons plus forts, plus résilients, et mieux armés pour faire face aux réformes que cherchent à nous imposer notre direction générale.

Venez nombreux participer aux travaux de notre assemblée générale le lundi 19 février à la bourse du travail.



Nos dernières informations mises en ligne sur notre site internet local :

- Compte-rendu du CSAL du 19/01
- Déontologie au sommet de l'Etat
- Guide des mutations 2024
- Frais de déplacement
- compte-rendu FS 30/11 + 11/12
- Sanction disciplinaire – Vigilance !

Et de nombreuses autres informations sur le site du syndicat national



Sébastien LIEVRE , Secrétaire départemental

Listes d'aptitude et tableaux d'avancement

Sur tous ces points nous ne pouvons que vous conseiller de consulter les informations disponibles sur notre site internet (rubrique « nos informations / vie de l'agent »).

→ Les militants **FO** peuvent vous aider et vous conseiller, n'hésitez pas à nous contacter :
sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr Portable : 06 86 40 23 16

Assemblée générale annuelle 2024

La section **FO** DGFIP 85 t'invite à participer à son assemblée générale annuelle qui aura lieu **le lundi 19 février à la bourse du travail** (156 Bd Louis Blanc) à La Roche sur Yon à partir de 9h15 (café d'accueil à partir de 8h45).

Cette Assemblée, ouverte à tous, est un moment important de la vie de la section.

Pour nous, militants et représentants du personnel, ce sera l'occasion de rendre compte de notre activité.

Ce sera un moment d'échanges pour nous faire part de vos attentes et de vos inquiétudes.

Il est essentiel de nous retrouver nombreux en cette journée.

Lors de cette AG, notre comité de section sera renouvelé.

Notre Assemblée Générale sera présidée cette année par : **Rachel SUGNEAU**, secrétaire générale adjointe **FO** DGFIP. Elle nous présentera l'actualité sociale à la DGFIP et pourra aussi répondre à vos questions.

Nous aurons également le plaisir d'accueillir au sein de notre AG **Didier BARREAU**, secrétaire général de l'union départementale **FO** de Vendée, qui nous fera part de l'actualité sociale.

Cette Assemblée est ouverte à tous, adhérents et non adhérents, fonctionnaires et contractuels. Une autorisation d'absence d'une journée est accordée par la direction (SIRHIUS : « assemblée générale annuelle »). A l'issue de cette AG, vers 13h, nous pourrons continuer à échanger autour d'un apéritif, puis d'un buffet froid.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

***Merci de confirmer votre participation à l'AG et au buffet
par mail avant le 9 février 2024 !***

→ **Mail : sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr**

Rappel sur la compensation du temps de trajet domicile - lieu de formation / réunion

(note nationale DGFIP du 11 octobre 2017)

Seuls les cas suivants donnent lieu à compensation forfaitaire :

- l'agent est contraint de partir de son domicile avant 7h ou d'y revenir après 20h ;
- l'agent est contraint de partir de son domicile ou d'y revenir un jour non ouvré.

Durée de la compensation accordée, la compensation forfaitaire accordée s'élève à :

- 1 heure en cas de déplacement intradépartemental (à l'exclusion des déplacements au sein de la même commune) ;
 - 2 heures pour un déplacement vers un département limitrophe ;
 - une demi-journée pour tout autre déplacement ou lorsque le départ ou l'arrivée a lieu un week-end.
- Pour les agents aux horaires variables, les compensations seront accordées :
- sous forme de crédits d'heure lorsqu'elles concernent des déplacements à l'intérieur du département ou vers un département limitrophe ;
 - sous forme de demi-journées pour les déplacements vers des départements non limitrophes.

Pour les agents au forfait, seuls les déplacements vers les départements non limitrophes donneront lieu à une compensation.



CALENDRIER 2024 DE RÈGLEMENT DES PAYES ET DES PENSIONS

MOIS	PAYE	PENSION
Décembre 2023	20/12/2023	21/12/2023
Janvier	29/01/2024	30/01/2024
Février	27/02/2024	28/02/2024
Mars	27/03/2024	28/03/2024
Avril	26/04/2024	29/04/2024
Mai	29/05/2024	30/05/2024
Juin	26/06/2024	27/06/2024
Juillet	29/07/2024	30/07/2024
Août	28/08/2024	29/08/2024
Septembre	26/09/2024	27/09/2024
Octobre	29/10/2024	30/10/2024
Novembre	27/11/2024	28/11/2024
Décembre	20/12/2024	23/12/2024

Les dates sont les dates de valeur sur le compte bancaire



Pour rester connecté à l'inFO, nous vous encourageons :

- à vous abonner à notre page **FACEBOOK**
« FO DGFIP 85 »
(depuis votre compte personnel)
- à vous connecter à notre site internet local
et notre site national
(accessible depuis ULYSSE sur Mozilla Firefox
et/ou internet à votre domicile)

**Ce qui vous permettra de bénéficier
de l'information syndicale en toute
circonstance, y compris en télétravail**

L'intelligence artificielle

Chacun s'en rend compte, il ne se passe pas une journée sans qu'un article, un débat, un colloque se tienne sur l'intelligence artificielle, les menaces ou les opportunités qu'elle représente, pour l'emploi, l'organisation du travail, ou s'interroge sur le rôle du dialogue social dans les transformations à venir.

Cette prise de conscience est importante, un écart croissant s'est creusé entre l'omniprésence des technologies numériques et le niveau de compréhension que nous en avons.

Or peu de métiers échappent encore à ces transformations et pourtant, une grande majorité de salariés sont tenus à distance des enjeux que recouvre le déploiement de l'intelligence artificielle, peu ou pas informés par les employeurs de leurs intentions en la matière. Ces bouleversements posent de nombreuses questions, qui interrogent l'action syndicale et les droits des salariés.

FORCE OUVRIERE entend s'emparer de ce sujet en 2024 pour répondre aux interrogations, rechercher un équilibre pour concilier transformation numérique et amélioration des droits et des conditions de travail et armer nos militants. L'organisation du travail ne peut être abandonnée aux algorithmes. Sans aucun doute, une partie de la réponse réside aussi dans le renforcement de la négociation collective dans la conception, la mise en œuvre, l'utilisation et le contrôle de l'intelligence artificielle et l'utilisation des données collectées.

Rien ne remplacera jamais l'être humain, le travailleur, nous n'obtiendrons rien si nous n'allons pas le chercher par la pratique contractuelle et conventionnelle. Redonnons la place qui est la sienne à la négociation collective. Pour négocier il faut être deux et l'intelligence artificielle n'est pas un interlocuteur !



Adhésion 2024 FO DGFIP 85

NOM :

PRENOM :

Tél (portable) :

Catégorie A, B ou C :

Qualité administrative :

Grade-Échelon :

Indice majoré :

Quotité temps de travail (%) : 100

Nouvel adhérent 2024, cocher la case :

N° DGFIP :

Affectation (poste/service) :

Courriel pro :

@dgfip.finances.gouv.fr

Adresse postale personnelle :

Courriel perso :

Nombre de Paiement(s)	Mode de paiement		Date(s)	Montant(s)		Total
	<input type="checkbox"/> virement	<input type="checkbox"/> chèque				
Immédiat en 1 fois	(à l'ordre de FO DGFIP 85)				(Ne pas mettre de centimes)	

Montant total cotisation, proratisée le cas échéant :

(nous adresser tous vos chèques en même temps avec présentation en banque en fin de mois aux dates de votre choix et dernier paiement au plus tard le 15 novembre)

► Si paiement par virement (précisez en référence votre nom / prénom / grade-échelon-quotité temps travail : ...AAP2 8 100, ... CP9 6 80, ... I10 50)

BAN : FR76 1470 6001 9073 9640 8589 421 et BIC : AGRIFRPP847

Envoyer votre bulletin complété en PDF par courriel via « Fichier>Envoyer>Envoyer par e-mail en PDF> Envoyer » à sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr

► Si paiement par chèque, bulletin complété à renvoyer à :

Sébastien LIEVRE (Secrétaire FO DGFIP 85) - Cité Administrative La Roche / Yon - Bât. C



FATIGUÉ D'EN VOIR DE TOUTES LES COULEURS ?

FO DGFIP SE SYNDIQUER C'EST PAS BÊTE !



MONTANT DES COTISATIONS 2024

Nos cotisations sont principalement indexées sur le point d'indice et sont proportionnelles à la quotité du temps de travail (85,71% pour un 80% et 91,43% pour un 90%)

--> Le barème 2024 tient compte de l'augmentation de 5 points d'indice pour tous au 1er janvier 2024 !

« Le crédit d'impôt sur la cotisation syndicale est de 66% »

	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
AA ou AT	INDICE	366	367	368	369	370	371	372	373	376	377	387	
	COTISATION	122,00 €	122,00 €	123,00 €	123,00 €	123,00 €	124,00 €	124,00 €	125,00 €	126,00 €	126,00 €	130,00 €	
AAP2 ou ATP2	INDICE	367	369	370	373	374	376	377	385	397	409	417	425
	COTISATION	122,00 €	123,00 €	123,00 €	125,00 €	125,00 €	126,00 €	126,00 €	129,00 €	134,00 €	138,00 €	141,00 €	144,00 €
AAP1 ou AT1	INDICE	373	375	376	385	398	408	420	435	455	478		
	COTISATION	125,00 €	125,00 €	126,00 €	129,00 €	134,00 €	138,00 €	142,00 €	148,00 €	156,00 €	164,00 €		

	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
C2 ou Tech. Géomètre	INDICE	373	374	375	376	377	386	401	420	436	446	462	482	508
	COTISATION	125,00 €	125,00 €	125,00 €	126,00 €	126,00 €	130,00 €	135,00 €	142,00 €	149,00 €	152,00 €	158,00 €	166,00 €	176,00 €
C1 ou Géomètre	INDICE	376	377	384	395	406	421	441	457	466	485	509	539	
	COTISATION	126,00 €	126,00 €	129,00 €	133,00 €	137,00 €	143,00 €	150,00 €	156,00 €	160,00 €	167,00 €	176,00 €	188,00 €	
CP ou Géo. principal	INDICE	397	409	424	446	470	489	513	539	556	574	592		
	COTISATION	134,00 €	138,00 €	144,00 €	152,00 €	161,00 €	169,00 €	178,00 €	188,00 €	194,00 €	201,00 €	208,00 €		

Afin de défendre vos droits et nos conditions de travail , rejoignez-nous !

	ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Inspecteur	INDICE	395	415	435	455	485	518	550	580	610	645	678
	COTISATION	133,00 €	141,00 €	148,00 €	156,00 €	167,00 €	180,00 €	192,00 €	203,00 €	214,00 €	228,00 €	240,00 €
Inspecteur spécialisé	INDICE	464	482	517	529							
	COTISATION	158,00 €	166,00 €	179,00 €	184,00 €							
Inspecteur Principal	INDICE	505	540	580	610	655	695	735	773	811	826	
	COTISATION	175,00 €	188,00 €	203,00 €	214,00 €	231,00 €	247,00 €	262,00 €	276,00 €	291,00 €	296,00 €	
IDIV CN	INDICE	664	695	735	763							
	COTISATION	235,00 €	247,00 €	262,00 €	272,00 €							
IDIV HC	INDICE	735	773	818	826 spécial							
	COTISATION	262,00 €	276,00 €	293,00 €	296,00 €							
AFIPA	INDICE	660	700	735	773	811	835					
	COTISATION	233,00 €	249,00 €	262,00 €	276,00 €	291,00 €	300,00 €					
CSC / CSA	ECHELON	1027 brut	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1	HEB2	HEB3				
	INDICE	835	895	930	977	977	1018	1072				
	COTISATION	300,00 €	322,00 €	336,00 €	353,00 €	353,00 €	369,00 €	389,00 €				

--> Adhérent FO, vous pouvez sous conditions bénéficier de notre fond de grève à hauteur de 40,00€ / jour. (à compter du 4ème jour)

Cotisations	Stagiaires
A	60,00 €
B	60,00 €
C	30,00 €

Cotisations	Indice	Contractuels
A	532	139,00 €
B	422	115,00 €
C	366	104,00 €

MON EMPLOI, MON SALAIRE, MA CARRIÈRE, MES CONDITIONS DE TRAVAIL, LA SÉCURITÉ SOCIALE, LA RETRAITE...

COMPRENDRE ET POUVOIR ME DÉFENDRE



Je ne suis PAS seul(e) !

FO est représenté partout en France, dans tous les départements et les secteurs d'activité

J'ADHÈRE À FO !